

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
<b>B</b>		
Billes à bardeaux, en pin ou en cèdre, et billots de cèdre capables d'être fabriqués en billes à bardeaux (droits d'exportation).....		\$1.50 p. 128 pieds cubes.
Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formes ou cotes commerciales en blanc, imprimées ou lithographiées, ou imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres imprimés n.s.a.....	1	35 p. c.
Billots d'épinette blanche (droits d'exportation).....		\$1 p. m.
Billots de pin .....		\$2 p. m.
Pourvu que les pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par l'article 40 V., c. 33, s'étendent et s'appliquent sous tous les rapports aux billots ci-dessus mentionnés, et que le Gouverneur en conseil puisse augmenter le droit d'exportation sur les billots de pin à trois piastres par mille pieds, mesure de planche.		
Biscuits de toutes sortes, non sucrés.....	21	25 p. c.
Biscuits sucrés de toutes sortes, blé-d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré non sucré et café concentré au lait et non sucré .....	21	35 p. c.
Bismuth métallique dans son état naturel .....	28	Exempt.
Blanc de céruse ou blanc d'Espagne .....	14	Exempt.
Blanc de doreurs.....	14	Exempt.
Blanc de Paris .....	14	Exempt.
Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange et blanc de zinc .....	14	5 p. c.
Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tentures, pour être employés dans leurs fabriques seulement .....	28	Exempt.
Blé.....	21	15c. p. boiss.
Blé-d'Inde .....	21	7½c. p. boiss.
Blé-d'Inde en boîte (voir tomates)..		
Maïs des variétés connues sous les noms de <i>Southern White Dent</i> , ou dent-de-cheval, blanc, pour ensilage, et <i>Western Yellow Dent</i> , ou dent-de-cheval, jaune, pour ensilage, lorsqu'il est importé pour être semé, pour nourrir au vert et ensilage et pour nulle autre fin, suivant les règlements à faire par le Gouverneur en conseil.....	17	"
Blé, farine de.....	21	75c. p. brl.
Blé, farine de, avariée (voir céréales).		
Bleu de toute sorte pour buanderies.....	14	30 p. c.
Bleu ultra marin, sec ou en pulpe .....	14	Exempt.
Bluets sauvages .....	21	Exempt.
Bœuf salé, en baril, le baril le contenant devant être franc de droit.....	20	2c. p. lb.
Bogheis de toute espèce, grosses voitures de ferme, camions de ferme, de chemin de fer ou de roulage, charrettes à ressorts ou chaises ( <i>gigs</i> ) et véhicules du même genre coûtant moins de cinquante piastres.....	10	\$10 chaque et 20 p. c.
Bogheis et toutes voitures du même genre coûtant cent piastres chaque et au-dessus. ....	10	35 p. c.